

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 2

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BOITE AUX LETTRES

Un apiculteur de Peseux, sauf erreur, signant G. O., demandait par la voie du journal d'octobre 1960 s'il existait un produit liquide ou une odeur empêchant les abeilles de s'abreuver à un bassin.

Ne pouvant donner aucune réponse positive à cette question, nous avons fait appel, sans succès hélas ! à ce jour, aux lecteurs du journal.

En discutant de ce cas avec un cercle d'amis, nous sommes arrivés à la conclusion que, faute d'un produit spécial, dès les premières sorties des abeilles à la fin de l'hiver, l'apiculteur doit les attirer dans un abreuvoir adéquat avec de l'eau miellée. Si l'habitude est prise de s'abreuver au rucher, il y a bien des chances pour que les abeilles ne cherchent pas ailleurs ce qu'elles ont sur place.

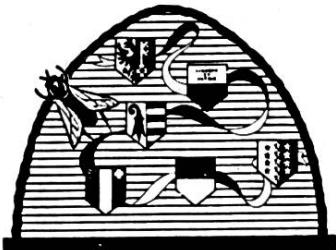
Réd.

Abonnements 1961

Suisse	Fr. 7.50
Etranger	Fr. 8.—

On s'abonne en versant les montants respectifs à la Société romande d'apiculture à Gingins s/Nyon, compte de chèque postal II 1480. De l'étranger, les paiements s'effectuent par mandat international. Les collections complètes des années antérieures, de 1900 à 1960, peuvent s'obtenir aux prix suivants :

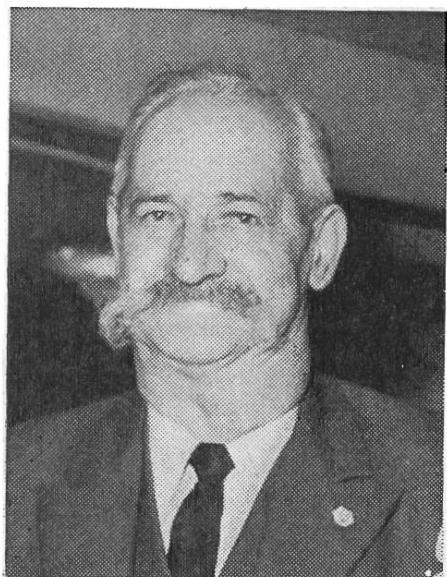
Suisse	Fr. 6.—	Numéro séparé	Fr. 1.—
Etranger	Fr. 7.—	Numéro séparé	Fr. 1.20



LA VIE DE NOS SECTIONS

NÉCROLOGIE

Société d'apiculture de la Glâne



† Arthur REY

L'activité de M. Rey ne s'arrêta pas sur le seuil de son école. Pendant

14 décembre 1960 : journée de deuil pour les apiculteurs glânois. M. Arthur Rey, instituteur retraité à Ursy, rendait son âme à Dieu aux premières heures de la matinée. Pendant près de dix ans, il lutta contre une angine de poitrine, mais il ne put résister aux atteintes d'une mauvaise bronchite.

M. Rey appartenait à une famille d'instituteurs. Originaire de Granges-de-Vesin, dans la Broye fribourgeoise, mais né à Noréaz en 1880, il passa la plus grande partie de sa vie en pays de Glâne. Après avoir débuté dans l'enseignement à Montet-Glâne, il dirigea pendant 32 ans l'école primaire d'Ursy où il se fit apprécier par ses qualités d'éducateur chrétien, sa droiture, sa ponctualité, son dévouement. Secondé par sa digne épouse, M. Rey éleva cinq enfants qui lui font honneur. Dernièrement, il avait fêté en famille ses noces d'or et son huitantième anniversaire.

plus de trente ans, il remplit avec beaucoup de compétence, de dignité et aussi de désintéressement les fonctions de secrétaire communal et de sacristain de l'église d'Ursy. Il avait reçu la médaille papale « Bene merenti ».

Fervent patriote, M. Rey avait fait son service militaire dans les troupes de forteresse. Il se plaisait à raconter ses souvenirs de mobilisation.

Mais c'est en tant qu'apiculteur que M. Rey était surtout connu en pays de Glâne et dans les villages vaudois du voisinage. Longtemps il passa pour un maître en apiculture pratique. Il ne lui suffisait pas de soigner ses propres abeilles, il fallait encore qu'il s'occupât d'un grand nombre de ruchers des environs et cela avec une complaisance, un empressement et un désintéressement admirables. De toutes parts on l'appelait pour cueillir un essaim, extraire une récolte, conseiller un débutant, visiter des ruches en mauvais état. Nul ne connaît jamais la somme des services ainsi rendus pendant 50 ans et lui-même n'aura pas eu la joie, au printemps 1961, de recevoir le plateau réservé aux grands vétérans.

Si M. Rey fut longtemps membre de la section voisine de Moudon où il était aimé et respecté, il resta attaché à celle de la Glâne qui le compte au nombre de ses 33 fondateurs et dont il demeura membre du comité jusqu'à sa mort. Pendant près de 20 ans, en qualité d'inspecteur des ruchers du district, il se dévoua à l'entièvre satisfaction de chacun.

Pour celui qui écrit ces lignes, M. Rey a été l'ami « Arrthurr », le camarade qui pendant 55 ans lui a réservé les trésors de son amitié solide, précieuse, presque paternelle. Nous gardons de lui un souvenir ému et reconnaissant qui ne s'est pas effacé au bord de sa tombe et nous présentons à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

† Marcel BAILAT



Le 3 décembre dernier, une grande assistance conduisait à sa dernière demeure, au cimetière de Porrentruy, notre collègue et ami, Marcel Bailat.

Né en 1910 à Glovelier, il entra, ses classes terminées, dans l'administration postale en qualité de facteur. Il fut transféré de Delémont à Porrentruy en 1938. Son amabilité, sa gentillesse et sa ponctualité le faisaient aimer de chacun.

Pendant les loisirs que lui laissaient ses occupations, Marcel Bailat avait un violon d'Ingres, c'était l'apiculture. Il avait établi son rucher, fort d'une vingtaine de colonies, à flanc de coteau, près de Microferme. Il fut un apiculteur assidu aux réunions de sa section et avide d'augmenter ses connaissances apicoles. Il procéda à diverses expériences, en particulier dans la lutte contre le noséma.

A Mme Bailat et à son fils, les apiculteurs ajoulots présentent leurs condoléances émues pour le deuil cruel qui vient de leur ravir celui qui leur était si cher.

B.

**Société d'apiculture du Val-de-Ruz
† Fernand AMEZ-DROZ**



Lundi 28 novembre 1960, à Chézard, une nombreuse assistance de parents, amis et apiculteurs accompagnait à sa dernière demeure notre cher président, décédé à la suite d'une pénible maladie, qui le fit beaucoup souffrir.

Fernand Amez-Droz, homme modeste et droit, passionné d'apiculture (il enseignait à l'Ecole d'agriculture de Cernier), avait les qualités requises pour diriger notre section : amabilité, fermeté et dévouement. En 1934, il était reçu membre et, durant seize ans, soit de 1944 à 1960, il présida notre société. Tous ceux de nos membres qui l'ont vu à l'œuvre ont apprécié ses solides connaissances apicoles et beaucoup en ont profité. Délégué de droit à la Romande et à la Cantonale, il suivait de près leurs travaux et savait nous y intéresser.

Cher ami Fernand, tous les membres de notre section garderont de toi le meilleur et le plus affectueux des souvenirs !

Z.

Convocations

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Assemblée des délégués, samedi 18 février 1961, à 14 h. 15, Hôtel de la Cloche, Grand-Pont 8, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Contrôle des délégués.
2. Lecture du procès-verbal.
3. Rapports : *a)* du président ; *b)* du caissier ; *c)* de la commission de gestion.
4. Désignation d'un candidat au comité SAR.
5. Fixation du lieu de l'assemblée d'été.
6. Etat sanitaire du rucher vaudois, caisse loque et acariose.
7. Propositions des sections et individuelles.
8. Conférence du Dr Wille, du Liebefeld, sujet : « Encouragement et amélioration de l'apiculture suisse ».

Les sections qui ont des vœux ou propositions à présenter sont priées d'en communiquer le texte au président avant l'assemblée.

Sociétés d'apiculture de Lucens-Payerne-Avenches-Basse-Broye

L'assemblée commune de ces sociétés aura lieu à Payerne le dimanche 26 février 1961, à 14 h. 30 précises, à l'Hôtel de la Gare.

Ordre du jour : Conférence apicole sur un sujet d'actualité et présentation de films.

Nous espérons vous voir nombreux à cette assemblée.

Les comités.

Section « Pied du Chasseral »

Nous rappelons à nos membres que l'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 12 février prochain, à 14 heures 15, au Restaurant « Lariau », 1^{er} étage, à Gléresse. Après l'assemblée, soit dès 16 heures environ, un film nous sera présenté par M. E. Sauvain, de Bienne.

Invitation cordiale aux familles de nos apiculteurs.

Le Comité.

Côte neuchâteloise

L'assemblée générale et statutaire de la Côte neuchâteloise aura lieu le *dimanche 5 février 1961 à 14 h. 30 au Restaurant-Hôtel DuPeyrou à Neuchâtel. salle du Rotary (en bas).*

Après la partie administrative, nous aurons le plaisir d'entendre une causerie de M. A. Bourquin, d'Yverdon, sur le sujet : *Législation apicole et responsabilité civile.*

Cette question étant toujours d'actualité, nous sommes persuadés qu'elle intéressera chacun, aussi nous comptons sur une forte participation.

Le Comité.

Société d'apiculture de Lausanne

La réunion amicale mensuelle du samedi 11 février, à 20 h. 15, au local, Hôtel de la Cloche, Grand-Pont 8, aura à son ordre du jour une causerie animée par notre président, M. Robert Bovey, sur le sujet : *Comment maintenir la rentabilité du rucher ».*

Le secrétaire.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle le lundi 13 février 1961, au local, Café de la Grappe Genevoise, 4, rue de Cornavin, à 20 h. 30.

Sujet : *Un voyage en Grèce.* Causerie avec projections lumineuses par M. Jacques Dubosson, professeur.

Tous les membres de la « Genevoise » sont cordialement invités à assister à cette intéressante soirée.

Société d'apiculture de Marly et environs

Les membres de la section sont invités à participer à la prochaine assemblée générale qui a été fixée au dimanche 5 février dès 14 heures à la Croix-Blanche de Marly.

Au tractanda de la dite assemblée figurent :

1. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Le rapport d'effectif.
3. La lecture des comptes et le rapport des vérificateurs.
4. Les rapports du président, du chef de la station de fécondation et du président de la commission de contrôle des miels.
5. La nomination du président et du comité.
6. Le programme d'activités pour l'année nouvelle.
7. Les divers.

Bienvenue à tous !

Le comité.

Société d'apiculture Jura-Nord

L'assemblée ordinaire de printemps aura lieu le dimanche 26 février 1961, à 20 heures, à l'Hôtel du Soleil, à Delémont.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal — 2. Comptes 1960 — 3. Rapports administratifs — 4. Réorganisation de la station de fécondation — 5. Remise des gobelets aux vétérans — 6. Divers et imprévus — 7. Film et causerie apicole.

Tous les membres ainsi que les amis des abeilles sont cordialement invités.

Le Comité.

Section du Gros de Vaud — Assemblée générale 1961

Celle-ci est convoquée pour le dimanche 12 février à 13 h. 30 à l'hôtel de ville à Echallens. Ordre du jour : Nous aurons le plaisir d'entendre

M. Schneider, du Liebefeld, qui nous parlera des races d'abeilles. Nous ne doutons pas, vu la personnalité du conférencier, que vous répondrez nombreux à l'invitation de votre comité.

Compte rendu

Section du Gros de Vaud — Chronologie 1960

Notre assemblée générale eut lieu le 14 février. Après les opérations statutaires qui virent le comité réélu au complet avec une large majorité, nous eûmes le privilège d'entendre une conférence de M. R. Magnenat sur ce sujet : *S'y mettre ou se démettre, car il est temps de s'adapter.* Observateur très avisé, l'orateur sut nous montrer les conditions actuelles de l'apiculture. Alors que toutes les cultures se sont développées et ont pour la plupart doublé leur rendement, l'apiculture reste tributaire des conditions météorologiques. C'est pour cela qu'il ne faut plus faire de l'apiculture empirique, mais toujours être prêt à profiter des jours ensoleillés.

Cette brillante causerie tint en haleine la cinquantaine de membres présents. En résumé, belle et bonne journée pour notre section.

Sortie d'été. Le dimanche 10 juillet, par un temps incertain, une trentaine de participants prennent la route du canton de Neuchâtel. Premier arrêt : Fresens et visite des belles installations de M. Porret où nous sommes très bien reçus. Puis départ pour la Vue des Alpes alors que le temps se gâte. Arrivés là-haut, pas de vue et pas d'Alpes, il fait un temps exécrable et vite nous nous réfugions au restaurant. Sur la fin du pique-nique, nous avons la joie de voir arriver le comité de la section des Montagnes neuchâteloises, venu tout exprès à notre rencontre et, dès lors, nous n'avons plus qu'à suivre le guide.

Nous visitons le Château des Monts avec le musée des montres, le rucher de M. Ducommun, promoteur de ruches en plastique, tout ceci couronné par une sympathique réception aux Brenets. Nous remercions encore vivement MM. Leuba, Matthey et Baillod de nous avoir si gentiment reçus en cette journée. Puis souper à Fleurier et retour sans histoire sous la conduite du vice-président Paulet Borgeaud, cicérone de cette belle sortie, malgré le temps.

Apiculteurs, faites vos achats auprès des établissements apicoles qui font de la publicité dans notre Journal



Rucher ambulant

démontable en pin de montagne. Sans concurrence en qualité et prix.

R. Aeberhard

FABRIQUE DE RUCHERS

Tél. (031) 67 45 66

Les abeilles ne piquent plus
Vareuse « Hermetic », ensemble couvrant tête, nuque, bras, mains et corps jusqu'à la ceinture (voile grillage de verre ; élastique à la taille). Nouveaux gants spéciaux en cuir extra-souple et lavable.
Prix : Fr. suisses 23.—
Supplément pour pantalon serré à la taille et aux chevilles, complétant parfaitement l'ensemble « Hermetic »
Fr. 7.50
Retour accepté dans les 8 jours en cas de non-convenance.

OLLAGNON
ST-PAUL-EN-CORNILLON (Loire)
FRANCE